

L'Agence française de développement est accusée d'accaparement foncier en RDC

PAR FANNY PIGEAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 19 JUILLET 2015

L'AFD est actionnaire depuis 2012 d'une entreprise canadienne qui possède des plantations en République démocratique du Congo. Mais selon plusieurs ONG, l'entreprise en question est incapable de prouver certains de ses droits fonciers.

L'accusation est embarrassante : l'Agence française de développement (AFD), organisme public de coopération censé lutter contre la pauvreté dans les pays dits du Sud, est, selon plusieurs ONG, actionnaire d'une entreprise responsable d'accaparement foncier et d'abus sociaux en République démocratique du Congo (RDC).

La société incriminée, Feronia Inc., est canadienne. Mais elle est la plus grosse entreprise opérant en RDC, où elle possède des plantations de palmiers à huile et déclare employer directement 3 600 personnes. Le mécanisme par lequel l'AFD en est actionnaire depuis 2012 est un peu compliqué : il passe par le Fonds africain pour l'agriculture (AAF). Ce fonds d'investissement a été créé en 2009 sous l'impulsion du ministre français de la coopération, Alain Joyandet (2008-2010). L'AFD détient 15 % du capital de l'AAF (elle y a investi 40 millions de dollars), qui contrôle, via plusieurs filiales, 32,5 % de Feronia Inc.

Sur son site web, Feronia dit posséder une superficie supérieure à « Manhattan, San Francisco, Bruxelles, Amsterdam, Zurich, Paris, Genève, Lisbonne, Dublin et Montevideo » réunies. Soit plus de 100 000 ha répartis sur trois sites différents (Lokutu, Yaligimba et Boteka), le long du fleuve Congo. Environ 20 000 ha seraient aujourd'hui effectivement exploités. Ces plantations appartenaient auparavant à Unilever, installée au Congo en 1911 : Feronia Inc. les lui a rachetées en 2009, via Feronia JCA, une société immatriculée aux îles Caïmans – un paradis fiscal.

Pour l'AFD, « les activités de Feronia s'inscrivent dans le cadre des lois foncières en vigueur » en RDC. Mais des chercheurs de l'ONG GRAIN, basée en

Espagne, ont vu une autre réalité lorsqu'ils se sont rendus à Lokutu, en mars dernier. Selon les habitants et élus qu'ils ont rencontrés, l'entreprise est incapable de prouver ses droits fonciers et les populations n'ont pas été consultées avant son installation. Un député a déclaré à GRAIN : « Ils ont pris toutes ces terres sans un seul document légal », rapporte l'organisation dans un rapport, « **Agro-colonialisme au Congo** ».



Enfants sur le quai de Lokutu, au bord du fleuve Congo. © GRAIN

Il y a plus précis : une loi agricole, adoptée par la RDC en 2012, stipule que pour se voir attribuer des terres, il faut « être une personne physique de nationalité congolaise ou une personne morale de droit congolais dont les parts sociales ou les actions, selon le cas, sont majoritairement détenues par l'État congolais et/ou par les nationaux ». La filiale congolaise de Feronia, Plantations et huileries du Congo (PHC), ne répond pas à ces critères : elle est détenue à seulement 24 % par l'État congolais. La loi est entrée en vigueur mi-2012 et les entreprises avaient jusqu'à juin 2013 pour s'y conformer. Mais « à cette date, la direction [de Feronia] a décidé [...] de ne rien faire », a expliqué le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) dans **un autre rapport, publié celui-là fin 2013**.

Il faut dire que Feronia a eu jusqu'en 2014 dans son conseil d'administration un ancien ministre, ancien secrétaire particulier du président congolais Joseph Kabila, et actuel ambassadeur de la RDC en Grande-Bretagne, Barnabé Kikaya Bin Karubi. Selon les rapports financiers de Feronia consultés par GRAIN et le Réseau d'information et d'appui aux ONG nationales, RIAO-RDC, Kikaya Bin Karubi a reçu près de 3 millions de dollars en liquide et en actions entre 2009 et 2014.

L'AFD n'est pas seule impliquée dans Feronia : plusieurs autres institutions financières de développement (IFD) européennes et américaines sont elles aussi devenues actionnaires. Parmi elles, la Commonwealth Development Corporation (CDC), agence britannique de développement. Ensemble, ces IFD détiennent 60 % des actifs de la société. Le chiffre est énorme : d'habitude, les IFD investissent à hauteur de 5 % dans une entreprise, explique Devlin Kuyek, chercheur à GRAIN.

Leur apport a été vital pour Feronia : avant qu'elles n'interviennent, elle perdait beaucoup d'argent. Elle s'est implantée en RDC sans expérience dans l'agroalimentaire : elle a été créée en 2008 par un jeune homme d'affaires canadien, Ravi Sood, et un *hedge fund* canadien, TriNorth Capital Inc. Depuis, Sood s'est aussi lancé dans le secteur minier, en créant, entre autres, une société active au Botswana.

Aujourd'hui encore, « *les opérations en RDC génèrent des pertes* », d'après l'AFD. Qui assure : « *Dès qu'elles auront dégagé une rentabilité, elles paieront des taxes en RDC et distribueront une partie des profits nets à la société mère par le versement de dividendes.* » La précision est importante, le CCFD ayant indiqué en 2013 : « *Feronia cumulerait absence d'imposition aux Caïmans, trêve fiscale en RDC jusqu'en 2012, et utiliserait les pertes enregistrées au Canada pour réduire les profits imposables des années suivantes.* »

Cotée à la Bourse de Toronto depuis 2010, Feronia « *devrait être placée sur une liste noire* », estime Devlin Kuyek. Et ce d'autant plus que GRAIN a aussi constaté des violences contre les communautés riveraines, avec au moins une personne portée disparue à Lokutu, un non-respect du droit du travail, de très faibles salaires octroyés et payés en retard, qui obligent les employés à s'endetter, etc. L'entreprise fait travailler des milliers de journaliers, payés à la tâche : cette dernière est si difficile qu'ils sont souvent obligés de faire appel à leurs femme et enfants pour l'accomplir.

Comment les IFD ont-elles pu investir dans Feronia alors qu'elles ont des règles et des normes conçues pour empêcher les investissements problématiques ?

L'AFD explique elle-même à Mediapart : « *Les fonds d'investissement qui bénéficient d'un financement du groupe AFD doivent appliquer auprès des sociétés de leur portefeuille des principes de responsabilité environnementale et sociale équivalents à ceux du groupe AFD.* »

Il semble que les principes invoqués n'aient pas été tous appliqués. Les IFD propriétaires de Feronia ont une politique anticorruption qui ne permet pas de faire des versements financiers à des hommes politiques influents comme ceux effectués à Kikaya Bin Karubi, note par exemple GRAIN. Pour éviter les accaparements fonciers et protéger les droits des populations les plus pauvres, il existe des « **Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers** », adoptées en 2012 sur le plan mondial.

L'AFD les a utilisées pour mettre au point un « **guide** » des règles à suivre et des questions à se poser avant de réaliser un « investissement agricole à emprise foncière ». Parmi les questions listées : l'investisseur dispose-t-il « *d'une expérience antérieure solide dans le domaine agro-industriel ? Si oui, comment a-t-il acquis les terres sur lesquelles il exerce déjà son activité ? L'exploitation de ces terres est-elle source de conflits et de contestations locales ayant entraîné des violences ?* » Les réponses à ces interrogations auraient vraisemblablement dû empêcher l'AFD d'investir dans Feronia.

Mais « *ce guide a été publié en 2014 et ne pouvait donc s'appliquer lorsque l'investissement du groupe AFD dans le fonds AAF a été examiné en 2010 ou lorsque le fonds a pris une participation dans Feronia en 2012* », explique l'AFD. Celle-ci disposait tout de même d'un document de « *positionnement* » pour « *des investissements agricoles responsables et une approche garante des droits de l'homme, de la sécurité alimentaire et du développement durable* », publié en 2010. Ce texte dit : « *Les bailleurs [de fonds] doivent [...] s'abstenir de financer, garantir et assurer des investissements impliquant la prise de contrôle de grandes superficies de ressources*

foncières en contravention des règles qui se dégagent sur l'appropriation de terres à grande échelle et l'investissement agricole. »

*« Nous sommes des investisseurs sur le long terme et nous voulons améliorer la situation », a dit la CDC au quotidien britannique **The Guardian**. « Nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire. [...] Nous avons augmenté le salaire de 50 % et comptons faire une autre augmentation. Nous nous sommes engagés à dépenser 3,6 millions de dollars pour des logements, des hôpitaux, des écoles et d'autres besoins sociaux. »*

L'AFD se veut elle aussi positive : *« Au 1^{er} janvier 2015, le salaire moyen de base a été porté à 86 % du SMIG (contre 66 % en 2014) auquel s'ajoutent les 13^e et 14^e mois, permettant d'être en ligne avec la référence du SMIG »,* explique-t-elle à Mediapart. Le SMIG est de 3 dollars par jour, soit 80 euros par mois : une misère.

L'agence française dit aussi avoir fait, après des audits, des recommandations pour *« l'amélioration des salaires, la réfection des logements des employés, le traitement des eaux usées, l'amélioration des protections des employés, la gestion des ressources forestières, etc. »*. C'est sans doute ce qui a conduit la direction de Feronia à annoncer, fin 2014, qu'elle

voulait *« s'engager avec les communautés locales dans le développement de nouvelles installations qui répondent à leurs besoins quotidiens »*.

Mais cela ne règlera pas le problème principal : l'occupation des terres, au détriment de l'agriculture familiale – que promeut la France dans ses discours officiels. *« Ces immenses palmeraies sont-elles le meilleur moyen de lutter contre le fléau de l'insécurité alimentaire qui touche près de 73 % de la population en RDC ? »* s'est interrogé en 2013 le CCFD, évoquant le cas d'autres entreprises bénéficiant du soutien de l'AFD, comme Socapalm au Cameroun. Réponse de GRAIN : *« Ayant perdu leurs forêts traditionnelles et leurs terres agricoles, les communautés vivant dans les zones de plantations de Feronia n'ont guère d'autre choix que de travailler pour la société »,* et la plupart n'ont accès *« qu'aux emplois les plus mal payés »*. Pour les ONG, il n'y a qu'une alternative possible : Feronia et ses propriétaires doivent rendre leurs terres aux Congolais.

« Il faut résoudre enfin les problèmes : les gens sont fatigués de voir depuis des années défiler ONG et journalistes sans que rien ne change dans leur vie », dit Jean-François Mombia Atuku, de l'ONG RIAO-RDC. Il craint que Feronia ne soit en train de manœuvrer pour faire échouer aux élections provinciales prévues en octobre les parlementaires trop critiques à son égard.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.